



Monsieur Thibaut GUIRAUD
Maire de La Rochelle
Président du CCAS
Hôtel de ville
B.P. 1541
17 086 La Rochelle Cedex 2

La Rochelle le 24 novembre 2025

Ref : 22/25

Objet : Préavis de grève de 0h à 24h pour le mardi 2 décembre 2025 pour l'ensemble des personnels de la Ville CDA et CCAS de La Rochelle

Monsieur le maire président,

Depuis plusieurs mois, le gouvernement fait le choix d'une économie de guerre, au détriment des besoins de la population et de l'intérêt général. Ce cap budgétaire impose des mesures d'austérité qui aggravent les inégalités sociales, fragilisent les services publics et affaiblissent les fondements mêmes de la Sécurité sociale. Après le recul de l'âge de départ à la retraite, la baisse de 10 % de la rémunération en congé maladie ordinaire, l'instauration du jour de carence et le gel persistant de la valeur du point d'indice, les annonces du Premier ministre Lecornu confirment la poursuite d'une politique de régression sociale, toujours plus brutale et toujours plus injuste. Nous refusons ce cycle d'attaques répétées : les fonctionnaires ne peuvent être une variable d'ajustement dans les équations budgétaires.

Les régressions contenues dans le budget, que nous avons déjà dénoncées, persistent : la suppression de 3 000 postes dans la Fonction publique ; la stagnation des salaires, qui ont perdu 23 % en valeur réelle depuis vingt ans ; la baisse des moyens attribués aux universités, aux collectivités, à la culture, à la santé, à l'action sociale et aux associations ; le doublement des franchises médicales ; la limitation des arrêts maladie et des arrêts AT/MP ; le gel des pensions et des prestations sociales ; la baisse des budgets des hôpitaux et des Ehpad ; l'absence de moyens pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Aucune mesure de justice fiscale n'a été retenue, tandis que les entreprises du CAC 40 accumulent des profits record et que le patronat bloque les salaires et les retraites complémentaires.

À La Rochelle, la logique nationale se traduit par des choix locaux tout aussi préoccupants. Les agents se retrouvent confrontés à une demande constante : faire plus avec moins, avec des moyens financiers réduits, moins d'effectifs pour répondre aux besoins croissants de la population. Plutôt que de s'engager à nos côtés pour renforcer les services publics, la collectivité multiplie les dispositifs qui accentuent les inégalités et fragilisent le sens du travail. La création de groupes RIFSEEP supplémentaires, au-delà des obligations réglementaires, individualise encore davantage les rémunérations et introduit des différences entre agents d'un même grade, renforçant tensions et sentiment d'injustice. Certains projets de service sont montés pour récompenser quelques-uns, sans aucune cohérence avec le service public rendu, renforçant le sentiment de favoritisme et détournant l'attention des missions

essentielles. Ces choix participent à affaiblir le service public et à rendre le quotidien des agent·es plus difficile. Dans le même temps, le démantèlement progressif des services publics s'accélère : des missions de catégorie C sont externalisées vers le privé, notamment dans les espaces verts, la propreté urbaine (PU), l'entretien des locaux. Le CCAS, déjà en grande souffrance, voit planer des inquiétudes majeures sur l'avenir de ses missions, pourtant essentielles pour les plus fragiles.

Tout cela s'inscrit dans une vision de plus en plus gestionnaire et de moins en moins solidaire du service public local.

Les agent·es de la Fonction publique territoriale, à La Rochelle comme ailleurs, sont malmené·es, subissent la baisse de leur pouvoir d'achat, voient leurs conditions de travail se dégrader et leurs missions perdre en attractivité. Les départs se multiplient, les contrats précaires se généralisent et les collectivités ont de plus en plus de mal à assurer leurs missions essentielles. La loi dite de transformation de la Fonction publique n'a fait qu'accentuer ces tendances, en favorisant contractualisation, perte de sens et instabilité professionnelle.

À cela s'ajoute la question de la pénibilité et des jours de sujétions particulières. Depuis la loi de transformation de la Fonction publique de 2019, les collectivités doivent appliquer les 1607 heures annuelles de travail, et La Rochelle, avant-gardiste en la matière, a été parmi les premières à supprimer l'ensemble des congés exceptionnels existants. La seule dérogation possible réside désormais dans l'attribution de jours de sujétions en compensation des contraintes physiques, horaires ou environnementales des missions. Nos collectivités ont choisi d'accorder trois jours uniformes, identiques pour tous les agents soumis à des horaires décalés, au travail de nuit ou aux contraintes du week-end. Mais cette uniformité masque mal l'ampleur et la diversité des contraintes réellement subies.

La réalité de nos métiers est pourtant connue, documentée et incontestable : le travail de nuit réduit l'espérance de vie ; l'exposition quotidienne au bruit, au port de charges, à la poussière, aux produits chimiques ou aux postures contraignantes entraîne des troubles musculo-squelettiques, des arrêts maladie et parfois des handicaps irréversibles ; le face-à-face permanent avec le public, avec de jeunes enfants ou avec des personnes dépendantes use mentalement et physiquement, accélère l'épuisement professionnel et fragilise les agent·es. Tout cela est factuel.

Moins d'heures d'exposition signifient moins de maladies professionnelles, moins d'accidents, moins d'usure, moins de vies brisées. Ce que nous demandons n'est pas un avantage, mais une mesure élémentaire de prévention et de santé au travail. Nous portons une proposition claire, structurée et juste : reconnaître enfin la pénibilité réelle des missions en instaurant trois niveaux de sujétions allant d'une semaine à 3 semaines de travail en moins par an. Aujourd'hui, trois jours uniques pour tous ne protègent personne : tout est à revoir.

Nous revendiquons une révision des sujétions liées aux cycles de travail, ainsi qu'une véritable reconnaissance de la pénibilité par des jours adaptés, outil d'attractivité autant que de protection. Ce que nous demandons n'est pas un cadeau : c'est une mesure de santé, de sécurité et de dignité.

C'est pourquoi les agent·es, qu'ils soient fonctionnaires, contractuel·les ou en CDI, portent collectivement des revendications claires et légitimes.

Au niveau national :

- L'abrogation de la réforme des retraites et de la loi de transformation de la Fonction publique ;
- Le maintien intégral de la rémunération en congé maladie ordinaire et la suppression du jour de carence ;
- La stagiairisation de tous les contractuel·les remplissant les conditions ;
- Le dégel immédiat de la valeur du point d'indice et son augmentation à 6 € ;
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;

Au niveau local, les agent·es réclament également :

- La prise en compte réelle de la pénibilité, notamment par l'octroi de jours de sujétions particulières ;
- L'ouverture de postes statutaires dans nos trois collectivités ;
- L'arrêt immédiat du démantèlement du CCAS et son renforcement ;
- La fin des externalisations qui affaiblissent nos missions ;

Face à ces attaques nationales et locales, nous appelons l'ensemble des agent·es, des salarié·es, des retraité·es à se mobiliser massivement le 2 décembre. Le débat budgétaire se poursuit jusqu'à mi-décembre : rien n'est joué. C'est le moment d'amplifier nos mobilisations pour exiger la justice sociale, fiscale et environnementale, pour défendre nos services publics, pour gagner l'abrogation de la réforme des retraites et pour obtenir les moyens indispensables à la survie et au développement de nos missions.

Le syndicat CGT des territoriaux de La Rochelle dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h pour la journée du mardi 2 décembre 2025.

Afin de permettre à l'ensemble des salariés et agent·es de la Fonction Publique Territoriale de la ville, de la CDA et du CCAS de La Rochelle de montrer leur mécontentement par n'importe quelles mobilisations organisées sur notre territoire,

Le secrétaire général


Gaël Oriat